

STOP au gonflement artificiel de la revalorisation des salaires !

NAO 2023 - Info ou Intox ?

Chers membres de EDV, du SETO, Mr MAS, vous avez adressé deux propositions longuement réfléchies aux Organisations syndicales pour la NAO 2023. En tant qu'Organisations syndicales, nous avons choisi. Que notre choix ne soit pas le vôtre est une chose mais il ne sert à rien de venir maintenant nous le reprocher, de fustiger les Organisations syndicales par voie de presse. Si vous n'étiez pas d'accord avec vos propres propositions. Pourquoi nous les avoir soumises ?

Chers membres de EDV, du SETO, Mr MAS, Il est ridicule de prétendre que les organisations syndicales ont refusé une revalorisation de + 8% pour la catégorie A ! A l'évidence, les EDV et le SETO n'assument pas leurs propres propositions en NAO 2023 qui s'élèvent + 1,39% par rapport au SMIC à 1709,28€, soit 1733€ ! Cessez le mensonge. Cessez, d'humilier la profession. Le calcul est simple à faire !

Alors que le mode actuel du calcul de la prime d'ancienneté, ne posait jusqu'à alors aucun problème, les EDV et le SETO l'ont jugé subitement en 2022 obsolète et ont exigé une modernisation. Pourquoi ?

La modernisation du mode de calcul de la prime d'ancienneté proposée par EDV et le SETO entraîne une réduction immédiate de son montant par mois. En multipliant par 12 mois, le résultat pique les yeux....

Dans le contexte actuel d'inflation, le maintien du calcul actuel de la prime d'ancienneté assure une meilleure stabilité financière aux salariés maintenant et encore plus dans le futur !

Les EDV et le SETO n'ont pas tiré d'enseignement des échecs de la NAO 2022, qui reposent sur des propositions similaires. Pour les Organisations Syndicales, travailler doit mieux payer.

Les EDV et le SETO ne voient que par la réduction de la prime d'ancienneté qui baissera mécaniquement les salaires sur du long terme. Cette mesure comme les retraites est non recevable, quand le métier n'est plus attractif et peine à embaucher.

Pour les organisations syndicales, faire carrière, c'est préserver les différences de salaires entre les catégories professionnelles, et ce afin d'éviter que les employeurs soient tentés d'engager des salariés en catégorie A, B ou C au même salaire ! Il est crucial de préserver les différences de salaires entre les catégories professionnelles pour que la rémunération des salariés augmente en fonction de leurs responsabilités et de leurs missions.

Les organisations syndicales n'ont pas mandat pour démanteler la CCN, ni pour un dispositif moins avantageux, incertain, ni pour sacrifier les écarts entre les catégories en prétendant qu'ils ne sont pas importants. La CFE CGC n'acceptera pas une revalorisation des minimas sociaux à n'importe quel prix !

Chers membres de EDV, du SETO, Mr MAS, faites face à vos propositions, au destin que vous avez dessiné vous-mêmes. Choisissez les bons interlocuteurs aux EDV et au SETO, animés par le respect et l'unité, pour vous asseoir calmement à la table des négociations.

Venez construire, faire avancer au plus près du terrain, positivement la situation de la branche, dans l'intérêt des salariés et du secteur d'activité. Décidément, les organisations syndicales sont apôtres de la vérité.

Le Smic va augmenter à nouveau le 1er mai 2023, puis au minimum une fois de plus en fin d'année, Il est temps de cesser de jouer les équilibristes. Revaloriser de manière correcte et décente les minimas sociaux est attendu par les salariés du tourisme. Nous avons encore de nombreux sujets à traiter, et les salariés méritent bien mieux que cette guerre de communication sans fin.

Et ce n'est pas fini, la rédaction par les EDV et le SETO de l'accord salarial sur les minimas est dans la continuité du flou. La CFE CGC retire sa signature.

L'Intersyndicale FO, CFTC, CGT approuve ce communiqué.